

La *Squadra Diter-Issirfa* en mouvement

Philippe Weckel

La fin du mois de novembre a été marquée par une intense activité sur l'intégration frontalière. DITER (CERDACFF) et son partenaire universitaire romain l'ISSIRFA (CNR) y ont été associés.

1. Réunion du programme Interreg Alcotraité le mardi 26 novembre 2024 à Turin.

Au musée de l'Automobile, les partenaires du projet - les cinq régions frontalières italiennes et françaises (la région de Ligurie - chef de file, les régions autonomes du Piémont et du Val d'Aoste, la région SUD - Provence-Alpes-Côte d'Azur et la région Auvergne Rhône-Alpes) ainsi que la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) – ont organisé une matinée de conférences intitulée : Frontière Italie-France : obstacle ou opportunité ? Après les salutations officielles, la réunion s'est ouverte par une table ronde qui a réuni des universitaires et juristes italiens et français pour réfléchir à l'application du Traité du Quirinal et aux obstacles réglementaires et institutionnels à la coopération



transfrontalière. Parmi les intervenants figuraient les professeurs Giulio Salerno, directeur de l'Issirfa (CNR), Philippe Weckel, directeur du programme Diter (CERDACFF) de l'Université Côte d'Azur, Andrea Bocco de l'École Polytechnique de Turin, Patrik Vesan de l'Université du Val d'Aoste et Giovanni

Boggero de l'Université de Turin, animés par Jean Peyrony, directeur du MOT.

2. Deuxième réunion de l'Alliance Transfrontalière des Alpes du Sud le vendredi 29 novembre 2024 à Nice.

Partenaire de la Métropole de Nice Côte d'Azur, Diter ne pouvait évidemment manquer cette réunion historique qui, dans le décor prestigieux de la Villa Masséna, a

consacré Nice comme capitale de la coopération territoriale franco-italienne et a installé sans tarder l'Alliance sur une trajectoire d'initiatives concrètes. Ce cadre stratégique réunit la Métropole Nice Côte d'Azur, la Province d'Imperia et la Province de Cuneo. Il associe la Ville de Nice, la Ville d'Imperia, la Ville de Cuneo, les Villes métropolitaines de Gênes et de Turin et la CARF (Communauté d'Agglomération de la Riviera Française). La Principauté de Monaco est présente en tant qu'observateur. Une feuille de route ambitieuse a été adoptée et le premier président dans une rotation annuelle a été installé. Le maire de Nice, président de la Métropole Nice Côte d'Azur et président délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, M. Christian Estrosi a été désigné.

3. Deuxième symposium de la coopération franco-italienne le samedi 30 novembre 2024 à Menton : *Une coopération frontalière renforcée au service de la population et des acteurs économiques.*



Le groupe des universitaires *Diter* (CERDACFF) Nice et *Issirfa* (CNR) Rome a assisté la Ville de Menton et la Communauté d'agglomération de la Riviera française dans la préparation et l'animation de la manifestation. *Diter* est partenaire de la CARF et

cette mission relevait de cette coopération. A nouveau, le symposium a été accueilli dans les locaux de Sciences Po Menton. Cette deuxième édition correspondait à l'année charnière de l'élaboration du projet de GECT (groupement européen de coopération territoriale) qui, autour des villes côtières de Menton, Vintimille et San Remo, devrait



rassembler les communes de la CARF et un nombre équivalent de communes italiennes. La mise en place du GECT dit « de proximité » est espérée pour 2025. Les trois tables rondes ont favorisé un échange

enthousiaste et serein entre élus, universitaires, experts de la coopération transfrontalière, représentants des associations et du monde économique. Le prochain symposium sera organisé en Italie. L'animation des tables rondes a été assurée par M. Robert Botteghi

(Diter) et M. Albert Philippi, maire de Sainte-Agnès et vice-président de la CARF. On note la participation de la Région de Ligurie (dont l'Issirfa est partenaire), de la Région SUD-PACA (dont Diter est partenaire), de la Métropole NCA (*idem*) et de la MOT qui est impliquée dans l'élaboration du GECT.

4. Troisième *Border Forum* de la MOT les 2 et 3 décembre à Paris, "Et si on osait un Cross-border deal ?".

L'événement organisé à la Cité internationale universitaire a réuni 300 invités venant de toute l'Europe, mais aussi d'Afrique et des Caraïbes. La *task force (Squadra) universitaire Diter-Issirfa* y a participé. On ne retiendra ici de cette manifestation très riche que deux éléments pratiques. Tout d'abord, a expliqué l'Ambassadeur Philippe Voiry, le projet de règlement européen visant à résoudre les obstacles transfrontaliers, rebaptisé "BridgeEU", est relancé et pourrait aboutir dans quelques mois. Ensuite, on note que Mme



Marie-Antoinette Maupertuis, présidente de l'Assemblée de Corse est intervenue pour souligner que la réciprocité de la coopération territoriale impliquait que les deux territoires concernés

fussent gagnants. « Dans le cadre de la coopération Corse-Italie-Sardaigne : nous avons l'obligation de garantir la continuité territoriale avec le continent européen sinon c'est l'autarcie ». « La question des mobilités est au centre de la coopération ». Or *Diter-Issirfa* s'est associé à la Région Corse pour l'organisation d'un séminaire sur la coopération transfrontalière maritime renforcée. L'événement est prévu pour le jeudi 6 et le vendredi 7 mars à Bastia. La dimension maritime de la coopération franco-italienne peut être considérée, à première vue, comme un angle mort du Traité du Quirinal. En réalité, c'est une question de point de vue. Il suffit de quitter le champ des Alpes du Sud qui a concentré l'attention jusqu'à présent et de considérer l'espace franco-italien (et monégasque) à partir des îles et, notamment, de la Corse pour porter un regard nouveau sur la mise en œuvre du Traité du Quirinal. Dans cet esprit, la *Squadra Diter-Issirfa* va analyser la dimension maritime de l'intégration frontalière sur la base du Traité.

Un état des lieux de

La communauté de la Riviera française organisait samedi matin une série d'échanges sur la coopération transfrontalière avec les voisins transalpins. L'occasion d'évoquer des projets concrets.

Un an et demi après les premières rencontres transfrontalières organisées à Menton, un nouveau symposium (*) s'imposait. Pour faire un état des lieux des avancées en matière de coopération entre l'extrême sud est de la France, et l'extrême nord ouest de l'Italie. En plus des élus et chercheurs, l'événement accueillait samedi des représentants du monde socio-économique à la table des discussions. Et comme en juin 2023, c'est à Sciences Po que les trois tables rondes se sont tenues. Dans un lieu précisément dédié au dialogue et à l'union dans la diversité.

Le constat

Les intervenants partagent une vision commune : la frontière n'est pas un pays mais le début d'une coopération. Et c'est bien dans cette logique que la Riviera française et 19 communes italiennes ont fait la démarche de se regrouper pour des projets communs, glisse le premier vice-président de la Carf, Albert Filippi. « C'est une chance de vivre dans un territoire transfrontalier, commente la DGS de la Riviera française, Valérie Prosillico. La vie en commun existe ici depuis toujours. Mais tout n'était pas possible, il manquait un échelon : le GECT. C'est une réponse à l'insularité de notre territoire. Quand on croit être coupés par la montagne et la mer, il suffit de tourner la tête vers l'Italie pour voir s'ouvrir l'horizon. » Alors que ledit Groupement européen de coopération territoriale



Français et Italiens ont échangé durant 4h pour poser les jalons de la coopération. (Photo A.R.)

est en cours d'élaboration (lire ci-dessous), le président de la Carf, Yves Juhel, reprend les mots du président de la province d'Imperia, Claudio Scajola. « Maintenant qu'on sait où on va, il faut avoir une structure administrative légère, efficace, qui ne coûte pas cher et dans laquelle on ne retrouve pas d'ego. L'enjeu, c'est de travailler pour les transfrontaliers. » Chef d'orchestre du symposium et représentant d'une équipe de chercheurs et universitaires, Robert Botteghi explique qu'il faut désormais donner une perspective et une vision à cette future instance.

Les enjeux

« Nos territoires sont des jumeaux

qui ont une histoire commune... et qui partagent de nombreux problèmes », pose l'adjointe au maire de San Remo, Enza Dedali. La coopération transfrontalière vise ainsi à les régler un à un. En commun. Valoriser le patrimoine historique et culturel parfois méconnu. Mener une réflexion sur le réchauffement climatique. Maintenir les populations dans les villages. « Pour ce faire, il faudra partir de la base, des demandes du territoire. J'ai beaucoup été dans le milieu associatif avant d'être élue, et je sais que c'est une attente. » Le maire de Vintimille, Flavio Di Muro, veut également que sa Ville soit protagoniste de ce nouveau chapitre. « Ce que nous attendons, ce sont des choses concrètes. Nous

sommes presque en 2025 et il y a encore des problèmes de l'après-guerre pas résolus. Il faut débloquer l'inertie des gouvernements lointains », souffle-t-il. Évoquant l'importance de garantir la libre circulation des gens et des marchandises. De se pencher sur l'environnement, sans adopter une attitude conservatrice. De gérer le fleuve (franco-italien) Roya. « Ce n'est pas juste une question de relation entre collectivités locales, mais bien d'appartenance des populations respectives », glisse-t-il. Ajoutant que le 12 décembre sera signée la convention tripartite pour l'école de Vintimille. « On va éduquer les jeunes aux deux langues. Ça doit partir des jeunes générations pour remonter aux admi-

nistrés. »

Défis à relever

Les premiers jalons de la coopération transfrontalière étaient à trouver du côté des fonds européens. Mais de l'avis de plusieurs intervenants, l'enveloppe risque d'être revue à la baisse à partir de 2027. « S'il n'y a pas d'argent, vous serez vite limités dans l'imagination », note Sébastien Viano, spécialiste de la coopération à la Région Sud. Sans pour autant être défaitiste. Elena Comello, de la Région Ligurie, a quant à elle diagnostiqué un manque de connaissance entre Français et Italiens impliqués. Au point d'avoir demandé que soit créé un « cahier de compétences ». Robert Botteghi opine. « Après 35 ans de fonds européens, on ne sait pas tous comment fonctionne le voisin. Entre autres parce qu'il y a une asymétrie des compétences. »

La place des citoyens

Charles Claudio, de Remontons la Roya, demande une précision. « En géographie, un territoire est un objet imaginé, c'est dans la tête des habitants. Il serait donc important de les associer le plus tôt possible... » Du côté des organisateurs, on lui répond que ce sera justement le thème du prochain symposium. L'implication citoyenne et l'engagement.

ALICE ROUSSELOT

(*) Dérivé de mots grecs signifiant « boire ensemble », le symposium se définit aujourd'hui comme un colloque d'experts sur un thème déterminé.

Traité du Quirinal

Les avancées n'auraient pas été possibles sans un texte ratifié par les États français et italien fin 2021 : le traité du Quirinal. « C'est une Ferrari sur le papier, mais il faut le mettre en œuvre sans quoi cela deviendrait un triporteur », résume le professeur en droit public Philippe Weckel. Précisant que c'est l'article 10 de ce traité de coopération renforcée entre France et Italie qui nous intéresse pour l'échelle locale. Trois notions inscrites y sont importantes : frontière, bassin de vie et destin commun. « La frontière, c'est la limite géographique entre la France et l'Italie. Il s'agit d'une ligne abstraite. Et quand on la traverse, on accède aux avantages de l'UE », décortique-t-il.

Spécificité avec l'Italie et Monaco

Le bassin de vie continu ? Il suppose qu'une catégorie de gens accède aux éléments nécessaires à la vie quotidienne quand elle traverse. « Alors que la France a des frontières avec 35 pays, seuls deux traités évoquent la communauté de destin : pour Monaco et l'Italie. Cela veut dire que Français et Italiens vivent ensemble, partagent les mêmes lieux. Avec une dimension intergénérationnelle. Et avec l'idée que nous partageons les mêmes risques », complète Philippe Weckel. Découle de ces trois termes une 4^e notion, d'après l'expert : la création d'un espace de développement partagé – économique, humain, culturel. Et les acteurs ont déjà mis la main à la pâte, d'après lui.

Où en est-on du GECT de proximité ?

Le maire de Menton et président de la Carf, Yves Juhel, indique que les statuts du Groupement européen de coopération transfrontalière seront déposés auprès des autorités compétentes d'ici à la fin de l'année. « Je pense que nous serons en mesure d'avoir l'autorisation avant fin juin 2025, pour une création dans le cours de l'année. On aura mis un peu plus d'un an et demi », complète-t-il.

« Outil prêt à l'usage »

Et de constater que les changements politiques en Italie n'ont rien altéré : la même volonté d'avancer est appliquée par tous. « Nous avons voulu un GECT de proximité. Mais ce n'est pas forcément plus simple : nous avons le devoir d'aller encore plus vite. » Raffaella Colletti, géographe au conseil national de la recherche (CNR) souligne de son côté



Le Groupement européen de coopération transfrontalière devrait aboutir en 2025. (Photo C.D.)

qu'un GECT est un outil fondamental, et surtout « prêt à l'usage pour la coopération ». À une condition : « Tous les partenaires doivent interagir, de manière verticale mais aussi horizontale. Car pour être légitime, il doit être reconnu par les citoyens. » Une fois le GECT validé, il sera question de définir des stratégies et programmes d'actions. Et les possibilités

sont multiples. Membre de la MOT (Mission opérationnelle transfrontalière), Raffaele Viagi en donne quelques exemples. Au Pays basque, le GECT porte les questions de mobilité. Quand à la frontière allemande, l'entité a permis d'organiser un triathlon transfrontalier en lissant les contraintes administratives. Autre intérêt :

celui de faire du lien au sein du territoire pour savoir ce qu'il se passe de l'autre côté de la frontière. Via des newsletters, des calendriers. Un GECT permet aussi d'aller chercher des fonds européens en tant que bénéficiaire unique, sans partir en quête de partenaires.

« Modèle »

« Mais le feu d'artifice, c'est Gorizia (Italie) et Nova Gorica (Slovenie), désignées capitale européenne de la culture. C'était la première fois qu'un GECT portait un tel dossier », souligne le chargé de mission. Pour la Carf et ses alliés, tout reste à faire. Mais d'après l'ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les relations transfrontalières Philippe Voiry, « ce GECT sera très vite un modèle pour d'autres frontières ».